

République Démocratique du Congo



Fonds national des réparations des victimes de violences
sexuelles liées aux conflits et des victimes des crimes
contre la paix et la sécurité de l'humanité

Le Directeur Général

Réf. : FONAREV/...AG/PEIR/01/CAB/CGPMP/001/001/2026...

Kinshasa, le 08 JAN 2026

**MARCHE DE RECRUTEMENT DES AGENCES DE VOYAGE POUR L'ORGANISATION DES
DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS DES AGENTS DU FONAREV**

Source de financement : Sur fonds propres

Appel d'offres National : AAOI N° 01- S/DG FONAREV/CGPMP/PF/12-2025

Date de publication : 09 janvier 2026

Date de remise offres : 09 février 2026

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan de Passation des Marchés approuvé par la DGCMF en date du 29/12/2025 et paru sur les sites web à accès libre www.armp-rdc.cd et www.fonarev.cd.

2. Le FONAREV a sollicité et obtenu du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, des fonds, afin de financer ses activités, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de recrutement des agences de voyage pour l'organisation des déplacements professionnels des agents du FONAREV.

3. Le FONAREV sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir le service d'agences de voyage pour l'organisation des déplacements professionnels des agents du FONAREV.

Le FONAREV déploie régulièrement son personnel sur le terrain, tant au niveau national qu'international, dans le cadre de ses missions opérationnelles, de supervision, de coordination institutionnelle, d'identification et d'accompagnement des victimes, et de suivi des activités dans les provinces. Ces déplacements sont nombreux, parfois urgents, et varient fortement selon les besoins opérationnels. Compte tenu de l'impossibilité d'établir à l'avance un volume prévisionnel précis des voyages (nombre de missions, destinations, durées, billets nationaux ou internationaux), le FONAREV voudrait sélectionner quatre prestataires auprès desquels il pourra effectuer des achats à caractère répétitif des billets d'avion en organisant une seule procédure complète de mise en concurrence des prestataires potentiels. Les billets sont bien précisés dans le dossier d'appel d'offres pour lequel les prestataires rempliront le bordereau de prix unitaires pour faciliter l'évaluation des offres. Les billets seront établis progressivement selon les besoins exprimés par le FONAREV à travers des commandes.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert, tel que défini dans la Loi relative aux marchés publics, à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres auprès de la Cellule de passation des marchés du FONAREV, du lundi au vendredi de dix heure 10h00' (heure locale de Kinshasa) à quinze heure 15h00' (heure locale de Kinshasa), à l'adresse mentionnée ci-après : **FONAREV**, Immeuble La Référence, 4ème étage, Cellule de Passation des Marchés, avenue Colonel Ebeya n°3498, Kinshasa/Gombe (Référence : Entrée de l'hôpital Général de Référence de Kinshasa, ex-Maman Yemo)
- Courriel : cgpmp@fonarev.cd, avec copie pour information à jeanmarie.kalombo@fonarev.cd

6. Les exigences en matière de qualification sont :

- Exigences d'ordre administratif (Obligatoire et éliminatoire) :
 - Une copie des statuts notariés de l'entreprise ;
 - Copie de l'extrait du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;
 - Une copie de l'identification Nationale harmonisée ;
 - Une copie de l'attestation valant quitus fiscal en cours de validité au moment de la soumission, assortie des preuves de paiement de l'IBP, l'IPR et la TVA de six derniers mois (décembre, novembre, octobre, septembre, août et juillet 2025) ;
 - L'Attestation de régularité de paiement de cotisations à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) du dernier trimestre 2025 (décembre, novembre et octobre 2025) ;
 - Accréditation de l'International Air Transport Association (IATA) en cours de validité, ou à défaut, preuve de partenariat formel avec une agence agréée IATA (pour l'émission des billets d'avion internationaux) ;
 - L'agence de voyage doit être enregistrée auprès des autorités compétentes de la République Démocratique du Congo et autorisée à exercer ses fonctions via une licence d'exploitation (pour l'émission des billets d'avions nationaux) joindre la preuve.

N.B : les documents administratifs des soumissionnaires étrangers similaires à ceux requis pour les entreprises de droits congolais, doivent être préalablement légalisés auprès de l'Ambassade de la RD Congo du pays soumissionnaire, conformément à l'article 20 de l'Ordonnances Loi n°66-344 du 09 juin 1966 relative aux actes notariés.

- Les exigences d'ordre financier :
 - Joindre à l'offre, les états financiers des exercices fiscaux de trois dernières années (2024- 2023- 2022), certifiés par un Cabinet d'Audit/ d'Expertise Comptable ou de Commissariat aux comptes indépendant régulièrement inscrit au Tableau de l'Ordre national des experts comptables (ONEC) ou de tout autre Ordre des Experts-Comptables reconnu au plan international par la Fédération internationale des comptables (IFAC) ou la Fédération internationale des experts comptables francophones (FIDEF) (pour les candidats nationaux);
 - Présenter un chiffre d'affaires annuel moyen des trois (3) dernières années (2024- 2023- 2022), égal au moins au montant de l'offre soumise ;
 - Disposer auprès d'une banque viable d'une ligne de crédit équivalent à 5 % du montant de l'offre (joindre une attestation de capacité financière).
- Les exigences d'ordre technique et expérience :
 - Expérience avérée d'au moins 3 ans dans l'organisation de voyages et au moins 3 ans pour des entités publiques, ONG ou institutions internationales ;
 - Posséder un personnel qualifié pour la mission : joindre les CV des principales personnes qui interviennent directement ou indirectement dans la prestation des services visés par le marché ;
 - Une description détaillée du fonctionnement de l'agence (heures d'ouverture, service de permanence, outils utilisés, etc.) ;
 - Présenter une liste des compagnies aériennes partenaires et des hôtels ;

- Présenter une liste des références pour les projets similaires : au moins deux (2) marchés de taille similaire en volume et coût au présent marché, réalisés de manière satisfaisante dans les cinq (5) dernières années (2024, 2023, 2022, 2021, 2020), joindre les attestations de bonne fin ou contrat en cours d'exécution.
 - Présenter un plan de gestion des imprévus (annulations, retards, urgences médicales, grèves, etc.) ;
 - Disposer d'une base de données ou un système électronique de gestion de réservation (portail en ligne, application, etc.) ;
 - En cas de groupement, joindre l'acte désignant le chef de file et les documents requis ci-haut de chaque membre du groupement.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres au siège social du **FONAREV**, Immeuble La Référence, 4^{ème} étage, Cellule de Passation des Marchés, Avenue Colonel Ebeya n°3498, Kinshasa/Gombe, (référence: Entrée de l'Hôpital Général de Référence, ex- Maman Yemo), courriel : cgpmp@fonarev.cd avec copie pour information à jeanmarie.kalombo@fonarev.cd contre un paiement non remboursable équivalent en Francs Congolais de quatre cent dollars américains (400,00 \$ U.S). La méthode de paiement sera à la banque sur présentation de la NOTE DE PERCEPTION établie par l'ordonnateur délégué de la Direction générale des recettes administratives, judiciaires, domaniales et de participation (DGRAD) en indiquant la référence AAOI N° 01-S/DG FONAREV/CGPMP/PF/12-2025. Le document d'Appel d'offres sera remis au candidat, sur présentation de la preuve de paiement à la banque, à l'adresse indiquée ci-haut. Ledit dossier peut être transmis tant par voie de courrier qu'en électronique.
8. Les offres devront être soumises à l'adresse du **FONAREV** rappelée ci-dessus au plus tard le 09 février 2026 à 14h00' (heure locale de Kinshasa). Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-dessus le 09 février 2026 à 14 h 30' (heure locale de Kinshasa).

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire d'offre, d'un montant équivalent à 1% du montant total de l'offre. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

FATA MAKUNGA Patrick
Directeur Général

